
Députation de la section de l'Unité (Paris) qui s'indigne de la nouvelles des attentats contre les représentants, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la section de l'Unité (Paris) qui s'indigne de la nouvelles des attentats contre les représentants, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 635-636;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27570_t1_0635_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tion des jours des membres qui la composent, et particulièrement sur ceux des Comités de Sûreté générale et de salut public.

Il appartient à ceux qui, de tout temps, ont demandé la destruction de l'esclavage, qui par leur énergie ont amené les esprits à reconnaître la nécessité de la journée du 10 août, qui par leur courage soutenu du foudroyant Lazouski l'on opérée c'est à eux, dis-je qu'il appartient d'offrir leur vie pour conserver celle de ceux de qui la patrie attend son salut.

Daignez donc, Augustes représentants, accepter nos services, et soyez plus que persuadés que le poignard des monstres qui voudraient votre destruction, ne pourra vous percer que lorsque nous-mêmes, expirant à vos pieds, nous vous crierons encore : *Sauvez la patrie*.

Tels sont nos sentiments pour vous, amis sincères du peuple, ils ne sont pas nouveaux, nous les avons conçus dès le moment de la révolution et nous les conserverons pour tous ceux qui comme vous, au-dessus de toute crainte, de toute séduction et n'ayant d'autre but que la liberté et le bonheur du peuple, poursuivront la glorieuse carrière qu'ils ont commencée.

Voulez vous le désespoir de nos ennemis, restez à votre poste sous les auspices de l'Être Suprême que des athées voulaient faire méconnaître; déjà vous avez éprouvé sa toute puissance, Robespierre, Collot d'Herbois, victimes désignées au fer de l'assassin, il n'a pas voulu permettre que ses vrais admirateurs devinssent la proie des méchants, c'eût été la première fois qu'il se serait montré injuste!

Et vous, Comités de salut public et de sûreté générale, sauvez la patrie, il n'y a pas de mesures trop sévères quand elle est en danger.

Vive la République, vivent nos représentants, périssent à jamais tous ceux qui oseraient murmurer contre ses glorieux travaux (1).

42 p

L'expression ne peut rendre, comme David ne pourroit peindre, l'indignation dont nous avons été saisis, dit l'orateur de la section de l'Unité, à la nouvelle du crime d'un nouveau Paris et d'une seconde Corday (2).

L'ORATEUR : Citoyens représentants du peuple français,

La section de l'Unité se présente en masse devant vous. Voici les cultivateurs que Barère demandait, pour extirper jusqu'à la dernière de ces plantes vénéneuses, qui semblent encore pulluler aux pieds de la Montagne. En vain les scélérats assassins, à la solde des tyrans coalisés et de leurs infâmes satellites, voudraient gravir cette montagne sacrée, pour en dérober la foudre qui doit les écraser, le peuple est là ! il

(1) C 306, pl. 1155, p. 23 et 24, signé FOUCAULT (présid.).

(2) P.V., XXXVIII, 117. B^{te}, 7 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1341; C. Univ., 8 prair.; J. Fr., n° 609; M.U., XL, 104; Rép., n° 157; J. Mont., n° 30; J. Matin, n° 704; Débats, n° 613, p. 82; Mon., XX, 558; J. Lois, n° 605; J. Univ., n° 1645; S.-Culottes, n° 465; Feuille Rép., n° 327; J. Paris, n° 511.

fait sentinelle, son coup d'œil plus sûr et plus rapide que l'éclair qui devance le tonnerre, désignera l'ennemi de la liberté, qu'attend l'échafaud.

L'expression ne peut rendre, comme les David ne pourront peindre l'indignation dont nous avons été saisis, à la nouvelle du crime des nouveaux Paris, d'une seconde Corday, qui voulaient assassiner le peuple, dans la personne de ses représentants, nuit affreuse ! Quoi, tu nous aurais donné un deuil universel au milieu de nos victoires ! Non ! le dieu de liberté, veille sur ses défenseurs, c'est le dieu des français, c'est le dieu de Robespierre et de Collot d'Herbois, c'est l'ami du patriote Geffroy, c'est l'ami de tous les hommes vertueux qui leur ressemblent.

Monstres assassins ! que la nation outragée n'a pu enfanter qu'avez les rois, qu'espérez-vous ? Anéantir la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire, mais la révolution est dans le peuple, il la veut. Assassinez-vous le peuple ? prenez garde qu'il se lève tout entier ; il vous dévorera tous comme le feu dévore la paille sèche, la terre ne veut plus être habitée que par des hommes libres.

Continuez, citoyens Législateurs, à bien mériter de la patrie ; fermes à votre poste, délibérez sur ses grands intérêts sous la surveillance du peuple.

Recevez le tribut de notre reconnaissance et pesez dans votre sagesse l'objet de nos demandes.

Voici l'arrêté de la section de l'Unité dont je suis chargé de vous faire la lecture et de remettre sur le bureau.

[Extraits des délibérations de l'assemblée g^{te}, 5 prair II.]

L'assemblée générale, profondément affligée des manœuvres perfides de la malveillance et de l'aristocratie tendant à ébranler le courage des représentants du peuple français, et même à anéantir la personne des plus ardents défenseur de la République :

Arrête à l'unanimité que demain, sextidi, heure de midi, la section en masse se transportera dans le sein de la Convention nationale,

1° pour la féliciter du salut de Collot d'Herbois et de Robespierre, deux de ses membres que le dieu tutélaire de la France a sauvés de la mort cruelle dont le scélérat Lamiral les menaçait,

2° pour inviter la Convention nationale et les membres des Comités de sûreté générale et de salut public à préserver par tous les moyens la sécurité personnelle des représentants du peuple,

3° enfin pour inviter la Convention nationale à décréter un nouveau recensement général de tous les citoyens de la commune de Paris, où des hommes scélérats, payés par l'infâme Pitt s'agitent sans cesse pour avilir les autorités constituées et anéantir s'ils le pouvaient la Convention nationale.

L'assemblée charge de la rédaction de cette adresse les citoyens Le Gagneur, Roussineau, Copie et Champion.

Elle arrête en outre que la lecture en sera faite demain à 11 heures dans le temple de la

Raison et que de suite on se rendra dans le sein de la Convention (1).

42 q

La section du Contrat Social dit que, pour rendre hommage à la vertu, elle a délibéré de se rendre en masse chez le citoyen Geffroy, dont le courage a préservé Collot d'Herbois de la mort que lui portoit l'assassin Lamiral (2).

L'ORATEUR donne lecture des délibérations de l'assemblée g^{nie} du 5 pair. II :

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du Comité de Salut public sur l'horrible attentat commis contre la personne de deux des représentants du peuple et membres dudit Comité, les citoyens, Robespierre et Collot d'Herbois,

Indignée de cet attentat, satisfaite qu'ils n'ont pas privé la République de deux de ses plus zélés législateurs,

Arrête qu'elle se levèra en masse demain 6 du courant, et se transportera à la Convention nationale à l'effet de lui exprimer sa joie de ce qu'il n'est rien arrivé de fâcheux à deux membres de la représentation nationale.

Et que pour rendre hommage à la vertu la section du Contrat social se transportera à la maison du citoyen Geffroy qui par son courage héroïque a préservé le citoyen Collot d'Herbois du péril éminent où la scélératesse d'un monstre qui n'aurait jamais dû porter le nom de français, a failli nous faire perdre ce digne représentant du peuple,

Et qu'il lui sera décerné une couronne civique comme gage assuré de son amour pour la vertu, que la sagesse de nos représentants a mis [à] l'ordre du jour (3).

(Applaudi.)

42 r

La section des Sans-Culottes dit que la nation qui frappe un représentant du peuple frappe le peuple entier. Quel éloge, ajoute-t-elle, pour la représentation nationale ! l'infâme Pitt croit donc que la destinée de la France est attachée à la vie de ses représentants (4).

L'ORATEUR : Mandataires du peuple,

La section des Sans-Culottes se présente en masse pour vous exprimer son indignation con-

tre les attentats qui viennent d'être commis.

Qu'ils apprennent, ces monstres qui payent de pareils forfaits, que la main criminelle qui frappe un représentant du peuple, frappe le peuple entier, qu'ils apprennent, ces froids calculateurs de meurtres qu'ils ne font qu'ajouter à leur compte et à la gloire des représentants qu'ils attaquent; en effet, quel plus bel éloge pour ces représentants que de voir l'infâme Pitt dont la politique est dans le crime, les inscrire sur la liste sacrilège et homicide, quoi de plus glorieux pour eux que de voir son ennemi faire dépendre de leurs jours la destinée de la France entière, s'imaginer détruire en eux la Convention entière et anéantir les droits de l'homme en faisant périr ceux qui les ont proclamés les premiers et qui s'en sont déclarés et montrés les plus fermes défenseurs.

Mais leur espoir est vain, les droits de l'homme sont aujourd'hui gravés dans le cœur de tous les français et dans celui de tous leurs enfants que vous voyez déjà sous les armes, prêts à les défendre; non ! la Convention nationale ne peut périr qu'avec le peuple entier. Qu'ils apprennent, ces lâches ministres et vils agents, par l'exemple du brave Geffroy, qu'ils apprennent par nos serments que le dernier sans-culottes périra plutôt que de laisser anéantir la Convention, et que le seul fruit de leurs efforts sera la honte du sacrifice dû à leurs crimes. Oui, nous avons juré de faire aux représentants du peuple un rempart de nos corps et nous tiendrons nos serments (1).

Les élèves de la Parie, de l'hospice ci-devant dit la Pitié, réunis à la section des Sans-Culottes, expriment les mêmes vœux (2).

L'orateur de la section annonce que ces enfants, qui ont vu le jeune Barra parmi eux, sont pénétrés du même zèle et du même courage. On les accoutume aux exercices militaires, et leur éducation ne tend qu'à former de ces jeunes orphelins des guerriers redoutables qui défendront un jour la liberté contre ses ennemis. La section demande que cet établissement soit assimilé aux maisons nationales d'éducation, et que des fonds particuliers soient affectés pour cet objet, outre ceux qui proviennent des biens attachés audit hôpital. Renvoyé au Comité des finances (3).

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces différentes adresses.

42 s

La section du Bonnet-Rouge s'écrie : O peuple ! as-tu bien aujourd'hui tout le sentiment de ta force ? on ne peut te vaincre, on veut t'affamer, Continuez vos travaux, dit-elle à la Convention; avant d'arriver jusqu'à vous, les poignards frapperont les citoyens de la section du

(1) C 306, pl. 1155, p. 25, signé COPIE (présid.), [et 1 signature illisible]; p. 26, signé COPIE, LEGAN-NEUR.

(2) P.V., XXXVIII, 117. Bⁱⁿ, 7 prair. (suppl.); J. Fr., n° 609; J. Lois, n° 605; Mess. soir, n° 646; Ann. R.F., n° 178; M.U., XL, 104; Rép., n° 157; J. Sablier, n° 1341; J. Mont., n° 30; J. Matin, n° 704; C. Univ., 8 prair.; Débats, n° 613, p. 82; S.-Culottes, n° 465; J. Paris, n° 511; Feuille Rép., n° 327.

(3) C 306, pl. 1155, p. 27, signé BATISTIN, LENORMAND.

(4) P.V., XXXVIII, 118. J. Lois, n° 605; Mess. soir, n° 646; C. Eg., n° 646; J. Mont., n° 30; J. Matin, n° 704; Débats, n° 613, p. 82; M.U., XL, 104; Rép., n° 157; C. Univ., 8 prair.; J. Fr., n° 609; S.-Culottes, n° 465.

(1) C 306, pl. 1155, p. 28, signé COCHET (présid.), TRIBOUT (secrét.).

(2) P.V., XXXVIII, 118.

(3) J. Sablier, n° 1341.